



ROYAUME DU MAROC



ORGANISATION DES NATIONS UNIES

DECLARATION D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE DE CASABLANCA

A l'occasion du lancement des campagnes nationales sur la sécurité de l'occupation foncière et immobilière et la bonne gouvernance urbaine

Nous, signataires de la présente déclaration de Casablanca :

- Appréciant les efforts consentis par l'Etat, les collectivités locales et la société civile pour l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines ;
- Appréciant le soutien de la communauté internationale ;
- Constatant l'acuité des problèmes socio-économiques auxquels font face les habitants pauvres des quartiers sous-équipés au Maroc ;
- Reconnaisant les difficultés auxquelles sont confrontées les populations défavorisées, obligées de vivre dans des conditions de précarité et d'insalubrité afin d'être proches des opportunités économiques qu'offre la ville ;
- Reconnaisant l'insuffisance des équipements et infrastructures sociaux de base dans les centres urbains en général et au niveau des quartiers pauvres en particulier ;
- Conscients de la nécessité de concilier le développement de la ville et les processus économiques qu'elle induit, en harmonie avec le respect des environnements naturels ;
- Conscients du rôle essentiel que sont amenées à jouer les villes dans les politiques d'aménagement du territoire;

- Conscients de la nécessité d'une solidarité locale et inter régionale et de l'intérêt de développer des partenariats entre les différents acteurs locaux et nationaux tant publics que privés ;
- Reconnaissant l'engagement du système des Nations Unies, notamment d'ONU – HABITAT dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et dans la politique de décentralisation de la gestion urbaine;
- Prenant note du processus de décentralisation engagé par le Royaume du Maroc et des progrès réalisés dans le renforcement des attributions et pouvoirs des Collectivités Territoriales ;
- Reconnaissant l'engagement du Royaume du Maroc pour développer et approfondir la démocratie locale à travers notamment des instances élues, dotées des attributions nécessaires pour la gestion des affaires locales ;
- Prenant note de tous les efforts menés par l'Etat et les Collectivités Locales notamment pour la Lutte Contre l'Habitat Insalubre et toutes les formes de ségrégation sociale – notamment le programme national de villes sans bidonvilles et le programme d'équipements et d'intégration des quartiers sous équipés et menaçant ruine ;
- Reconnaissant l'action menée dans les domaines de la construction de logements économiques et sociaux, l'équipement de terrains, le financement et les conditions d'accès au crédit pour les populations à faible revenu ;
- Soulignant l'adhésion du Royaume du Maroc aux Campagnes sur la Sécurité d'occupation résidentielle et sur la Gouvernance urbaine promues par ONU-HABITAT et leur inscription, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, dans les stratégies d'action en faveur des populations défavorisées et de la réduction de la pauvreté ;
- Appréciant les efforts des pouvoirs publics, collectivités territoriales, société civile et autres acteurs locaux pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement fondée sur une nouvelle approche de la gouvernance territoriale reflétée dans l'adoption des différentes chartes ;
- Reconnaissant l'intérêt accordé par les autorités publiques aux approches novatrices de type Agenda 21 local pour la promotion d'une vision territoriale intégrée en faveur du développement durable ;

Lançons un appel à tous les acteurs concernés (Etat, Collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires au développement, associations de quartiers, etc.) pour qu'ils unissent leurs efforts afin d'assurer l'accès pour tous à un logement décent dans le respect des principes de la bonne gouvernance, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est pourquoi, nous nous engageons à:

- Contribuer activement au développement de nos établissements humains qui devront être un espace adéquat où chaque citoyen sans discrimination pourra profiter des opportunités offertes pour le logement, pour l'emploi et pour les équipements sociaux ;
- Partager et à capitaliser l'expérience acquise et échanger les meilleures pratiques dans la construction et la gestion des situations spécifiques des villes ;
- Promouvoir une politique de gestion transparente de l'occupation de l'espace urbain ;
- Lutter, dans le respect des lois et règlements en vigueur, contre les évictions forcées qui entraînent une paupérisation accrue des populations ;
- Identifier l'apport des technologies pour l'amélioration de l'accessibilité, l'information, l'éducation, les services collectifs afin de profiter de raccourcis technologiques pour réduire les exclusions économiques et sociales ;
- Soutenir toutes les actions communautaires de développement, telles que la restructuration et la régularisation foncière des quartiers insalubres et la promotion des micro entreprises ;
- Assurer la préservation et la protection durables de l'environnement, notamment des espaces verts et éviter l'invasion des terres agricoles à forte valeur productive ;
- Développer un plaidoyer pour l'implication effective des populations vulnérables, notamment des femmes, dans le processus de développement ;
- Asseoir un partenariat permettant aux différents acteurs, dans le cadre d'un espace politique, de remplir pleinement leur rôle dans le processus de développement durable basé sur le respect des principes de bonne gouvernance ;
- Assurer la mise en œuvre effective du Plan d'Action des campagnes, notamment par la mobilisation des ressources nécessaires et la mise en place d'un organe de suivi doté de moyens adéquats ;
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme national des " villes sans bidonvilles " en tant qu'application concrète des deux campagnes ;
- Mettre en œuvre les orientations Royales relatives à la politique d'aménagement du territoire fondées sur l'adéquation entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation des ressources naturelles, dans le cadre d'une gouvernance territoriale participative et de proximité ;

- Mettre en place des mécanismes institutionnels pour la promotion d'une planification territoriale concourant à la définition d'une vision commune fondée sur le dialogue, la concertation et la participation de l'ensemble des acteurs.
- Promouvoir, pour un développement durable d'établissements humains inclusifs, un système de partenariat et de contractualisation au service des citoyens et une gestion publique efficace et participative ;
- Valoriser les expériences pilotes de gouvernance urbaine conduites dans le cadre des Agendas 21 locaux et autres initiatives (stratégies de développement urbain.....), et leur généralisation à travers un programme global intégrant les différents niveaux territoriaux, national, régional et local ;
- Promouvoir des instruments de renforcement des capacités des acteurs locaux du développement, notamment des collectivités locales et de la société civile, et ce, dans la perspective d'une meilleure implication de ces acteurs dans la mise en œuvre et l'accompagnement du processus de développement.

Casablanca, le 04 octobre 2004

Pour le Gouvernement,



Pour les collectivités locales,



Pour le Secteur Privé



Pour la société civile,



Pour les Nations Unies :

